



AR09030DGPAAT

Ministère de l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ du 14 avril 2009

portant nomination aux comités nationaux de l'Institut national de l'origine et de la qualité

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du gouvernement,

Vu l'article R. 642-10 du code rural ;

Vu l'arrêté du 8 février 2007 fixant la composition au comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité ;

Vu l'arrêté du 8 février 2007 fixant la composition au comité national des vins, eaux-de-vie et autres boissons alcoolisées de l'Institut national de l'origine et de la qualité ;

Vu l'arrêté du 8 février 2007 fixant la composition au conseil des agréments et contrôles de l'Institut national de l'origine et de la qualité ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2007 portant nomination aux comités nationaux de l'Institut de l'origine et de la qualité.

ARRÊTENT

Article 1

Sont nommés membres du comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité, pour la durée de leur mandat au comité national ou conseil auxquels ils appartiennent :

1° En qualité de représentant du comité national des vins, eaux-de-vie et autres boissons alcoolisées :

Monsieur DARTIGUES (Guy)

En remplacement de Monsieur PACORY (Frédéric)

2° En qualité de représentant du conseil des agréments et contrôles :

Monsieur SAUVAGEOT (François)
En remplacement de Monsieur TALIBART (Pierre)

Article 2

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le

Le ministre de l'agriculture
et de la pêche
Pour le ministre et par délégation
Le Directeur Général des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires
Pascal Viné

Le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de
la consommation
Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur général,
de la Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des Fraudes
Le chef de service
Francis Armand